

Commune d'Ajain – Réunion du Conseil Municipal – 22 août 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 août 2014. Ouverture de la séance à 20h00

Il a été procédé à l'appel nominal

Etaient présents : BOUTET Marie-Andrée – GODEFROY Jean-Pierre – GORIUS Didier – FAYARD Mireille – LACOSTE Simone – MARTY Thomas – TETE Pascale – TURPINAT Denis – PEYNOT Dominique —PEYROT Jacqueline – ROUCHON Guy.

Était absents excusés : BOURDIER Laurence - LECOSSOIS Christophe - DARDY Roland ;
GOUVERNAIRE Laëtitia ;

Thomas MARTY a été nommé secrétaire de séance.

Sommaire

Commune d'Ajain – Réunion du Conseil Municipal – 22 août 2014.....	1
Approbation des procès-verbaux du 06 juin et du 20 juin 2014.....	2
Mise en place de l'ALSH et des activités périscolaires.....	2
Attribution du fonds de concours du Grand Guéret	2
Commission d'ouverture des plis du Grand Guéret (groupement de commandes pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation).....	3
Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs	3
Adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité dont le SDEC est coordonnateur	3
Renouvellement de la convention de déneigement entre la commune et le Conseil Général	3
SIERS : transformation du SIERS en un syndicat mixte d'aménagement durable : « EVOLIS23 »	4
Recrutement d'un agent non titulaire de la catégorie B pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.....	4
Régime indemnitaire – filière animation	4
Avancement de grade	5
Révision du loyer de la Poste	5
Achat des terrains à l'EHPAD et bail de Mr MOREAU	5
Bail pour occupation du terrain par Mme AUFAURE.....	6
Caution pour le ménage à la salle polyvalente	6
Rapport SIAEP 2013	6
Questions diverses	6

Approbation des procès-verbaux du 06 juin et du 20 juin 2014

Les procès-verbaux du 6 juin et du 20 juin 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Mise en place de l'ALSH et des activités périscolaires

La présentation de la mise en place de l'accueil de loisirs est effectuée par Thomas MARTY.

Mr Julien DELANNE prend ses fonctions de coordonnateur lundi 25 août 2014. Mmes Valérie CONTARIN, Virginie BRANGER, Isabelle LAGRANGE, Hélène PRECHONNET et Marina DEVILLE constituent l'équipe encadrante d'animation des différents temps périscolaires et extrascolaires. Didier GORIUS fait remarquer qu'il faut préciser que M. DEVILLE est en apprentissage CAP petite enfance. Dans un premier temps, la garderie resterait indépendante pour des raisons d'organisation et de taux d'encadrement. Dès le mercredi 3 septembre 2014, la cantine sera ouverte ainsi qu'un accueil de loisirs l'après-midi jusqu'à 19 heures. Un courrier d'information aux parents a été envoyé pour optimiser l'organisation du premier mercredi. Deux réunions successives d'information sont programmées le vendredi 5 septembre à partir de 16h30 à la cantine de l'école.

Les nouvelles activités périscolaires sont présentées par Pascale Tête avec le concours de Mireille FAYARD. Les activités périscolaires débuteront le lundi 8 septembre. Mme Lucille CHARBONNIER (danse classique et jazz) interviendra les lundis de 13h30 à 14h15 pour les petits et les mardis de 15h15 à 16h15 pour les grands. L'animateur du CPIE (Centre permanent d'initiative pour l'environnement) interviendra les mardis et jeudis de 15h à 16h30. Dorian BANCELIN (association sportive Siel Bleu) interviendra les 2èmes et 4èmes jeudis. Sa première intervention est programmée le 11/09 de 13h30 à 14h15 et de 15h15 à 16h15. Karine RIMOUR propose une activité « Langue des signes » les jeudis pour les petits et les grands. Le conservatoire Emile Goué (Guéret) doit nous contacter pour organiser différentes interventions. Un partenariat avec l'animatrice de l'EHPAD est en cours de finalisation (un rendez-vous avec l'animatrice de l'EHPAD est fixé pour le lundi 25 août).

Les partenaires des nouvelles activités périscolaires seront aussi mobilisées pour l'accueil de loisirs extra-scolaire. Il est à noter que la communication à propos de l'accueil de loisirs et des activités périscolaires se fera sur du papier vert menthe avec un logo qui reprendra celui du nouveau bulletin municipal.

Le maire remercie Laurence BOURDIER et l'ensemble des élu-e-s pour le travail accompli sur l'accueil de loisirs et les activités périscolaires.

Attribution du fonds de concours du Grand Guéret

La Commune va bénéficier d'un fonds de concours de 5 777.18 € pour le projet d'achat d'une épareuse. Didier GORIUS précise que la municipalité a été vite au début du mandat pour répondre à cet appel à projets. Le choix s'est porté sur une épareuse (conseil

municipal du 25 avril 2014). Selon D. GORIUS, si l'on veut un outil performant il faut investir au moins 21 000 €. Denis TURPINAT apporte des précisions sur le modèle choisi (les pièces détachées sont assez chères).

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité le plan de financement proposé et la signature de la convention afférente.

Commission d'ouverture des plis du Grand Guéret (groupement de commandes pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation)

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité la nomination de Denis TURPINAT comme délégué titulaire et Didier GORIUS comme délégué suppléant.

Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Suite au renouvellement des Assemblées délibérantes des collectivités, il convient de renouveler la composition de la CIID. Simone LACOSTE demande en quoi consiste cette commission. Thomas MARTY, adjoint aux finances, précise qu'il s'agit d'évaluer l'évolution des locaux professionnels dans le cadre de la Contribution économique territoriale. Le conseil municipal doit proposer deux délégués qui seront intégrés à la liste de candidats proposée par la Communauté du Grand Guéret.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité pour la nomination de Simone LACOSTE comme déléguée titulaire et Thomas MARTY comme délégué suppléant.

Adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité dont le SDEC est coordonnateur

Didier GORIUS fait le parallèle avec l'achat de Gaz, évoqué lors du Conseil du 6 juin. L'adhésion est gratuite et le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à expiration des accords-cadres et des marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique et donne mandat au maire et au président du SDEC pour signer et exécuter les actes afférents.

Renouvellement de la convention de déneigement entre la commune et le Conseil Général

Denis TURPINAT explique que la convention entre la commune et le Conseil Général pour les travaux de déneigement des portions de routes départementales situées à l'intérieur de la commune est échue depuis fin mars 2014. La commune pourra, lorsqu'elle le jugera utile, et préalablement à l'intervention des services du Conseil Général (UTT de Guéret), procéder au déneigement de ces portions de routes départementales (sans demande

compensation financière). Dans ce cas, le matériel affecté est celui de la Mairie. La convention est valable pour la prochaine saison hivernale 2014-2015 et elle est reconduite tacitement dans une limite de 3 saisons hivernales soit jusqu'à la fin de la saison 2017-2018.

D. TURPINAT explique la nécessité de cette convention qui permet par exemple de couvrir les agents municipaux lors de leurs interventions. Il précise qu'il existe aussi des conventions payantes qui obligent au déneigement.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

SIERS : transformation du SIERS en un syndicat mixte d'aménagement durable : « EVOLIS23 »

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'évolution du SIERS en syndicat mixte départemental qui avait reçu une large approbation de ses adhérents n'avait pas abouti faute d'unanimité. Il indique que suite à ce travail un nouveau projet de statuts (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015) a été élaboré, conservant les dispositions qui pouvaient l'être et en introduisant de nouvelles.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité les nouveaux statuts du SIERS le transformant en un syndicat mixte d'aménagement durable nommé Evolis 23.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité l'acceptation du retrait du SIERS de la commune de Vigeville (autorisée par le comité syndical du SIERS du 17 décembre 2013).

4

Recrutement d'un agent non titulaire de la catégorie B pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Thomas MARTY précise que la commission des finances s'étant réunie le 21 août, elle a décidé de proposer la rémunération indiquée afin de respecter la progression de carrière de Mr Julien Delanne qui exerçait des fonctions similaires au sein de la MJC de La Souterraine. L'ensemble du conseil municipal a voté par 10 voix pour et 1 abstention l'autorisation de recrutement d'un agent non titulaire pour un an (article 3-1° de la Loi du 26 janvier 1984), pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, ainsi que le principe de la rémunération à l'indice brut 359 / indice majoré 334 inscrite au budget de l'exercice en cours. Le contrat débutera le 25 août.

Monsieur le maire précise qu'on peut difficilement créer un accueil de loisirs (pour lequel tout le conseil municipal a voté à l'unanimité le 6 juin dernier) et refuser le principe du recrutement d'un agent chargé de le mettre en place.

Régime indemnitaire – filière animation

La délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2004 prévoit que les agents peuvent bénéficier du régime indemnitaire. Cependant la filière « animation » n'était pas prévue. L'ensemble du conseil municipal a voté par 10 voix pour et 1 abstention l'institution du

régime indemnitaire pour la filière animation, son versement mensuel et la double condition de sa suspension pour absentéisme et défaut de la manière de servir.

Avancement de grade

L'agent Valérie AUROY actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe peut prétendre depuis le 1^{er} avril 2014 au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion réunie le 27 juin a répondu favorablement à son inscription sur le tableau annuel d'avancement. L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2014 pour une durée hebdomadaire de 35 heures et a chargé le maire de nommer l'agent par voie d'avancement de grade et de saisir le CTP pour supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 31 août 2014.

Révision du loyer de la Poste

Le loyer lors de chaque révision (bail du 23 octobre 2007) est calculé pour l'année « N » par rapport à l'indice INSEE de la construction du 4^{ème} trimestre des années « 2012 et 2013 ». Le nouveau loyer s'établit donc à 3 605.38 € / an avec effet au 1^{er} juillet 2014. Le montant trimestriel sera de 901.35 € (soit une diminution de 13.38 €/ mois).

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité ce nouveau loyer.

Achat des terrains à l'EHPAD et bail de Mr MOREAU

Après avoir pris contact avec l'EHPAD conformément à la décision du conseil municipal du 6 juin dernier, Mr le maire a reçu une offre de négociation de la part de Mr Bernard et Stéphane Moreau, titulaires d'un bail sur les parcelles AY n°203 et 204 que l'EHPAD propose à la vente. Le titulaire du bail demande une indemnité d'éviction dont il précisera le montant. Mr le maire et ses adjoints ont pris contact avec le cabinet d'avocat ADAMAS, représenté par Mr Bernard DE FROMENT, avec lequel la précédente municipalité avait prolongé la convention d'assistance juridique lors du conseil du 14 mars dernier, afin de défendre au mieux les intérêts de la commune dans cette négociation.

Mr le maire présente le prix offert par messieurs B. et S. MOREAU qui se situe à 27 000 €. Il présente également les estimations transmises par les Domaines (moins de 2000 €) et par le conseil juridique du cabinet ADAMAS (environ 3200 €).

Mr le maire affirme qu'il est hors de question que la municipalité acquitte 27 000 € d'indemnité compensatrice ce qui reviendrait à surpayer le terrain proposé par l'EHPAD (au prix de 32 600 €). On ne pourra pas aller au-delà de 4000 €. Il faut rompre avec les pratiques précédentes qui ont contribué à surpayer les terrains du lotissement et la grange faisant face à l'Eglise. La municipalité ne souhaite pas que la négociation soit tranchée devant un tribunal mais à l'amiable.

Guy Rouchon propose la création d'un groupe de travail / négociation qui rencontrera à nouveau les différents acteurs d'ici le prochain conseil municipal. Jean Pierre Godefroy et Thomas Marty se portent candidats.

Bail pour occupation du terrain par Mme AUFAURE

Mme AUFAURE Martine qui entretient actuellement la parcelle ZI n° 70 souhaite qu'un bail soit établi entre la commune et elle-même. Afin de rester pleinement libre vis à vis de cette parcelle, l'ensemble du conseil municipal a voté contre la signature de ce bail (moins une abstention).

Caution pour le ménage à la salle polyvalente

La caution demandée aujourd'hui porte sur l'ensemble de la salle polyvalente (dégradations sur les biens mobiliers et immobiliers, ménage) à savoir 250 € pour la grande salle & 100 € sur la salle de réunion. Or, il s'avère utile de fixer un montant de caution pour le ménage qui ne serait pas effectué par les locataires.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité l'institution d'une caution de 80 € pour le ménage de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2015.

Rapport SIAEP 2013

Le rapport annuel de l'exercice 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Saunière est présenté. D. Gorius le résume en affirmant que la qualité de l'eau est bonne et les prix assez attractifs. Le rapport est consultable en mairie.

Questions diverses

- Désignation de représentants au diagnostic territorial du Grand Guéret. Deux élus sont nommés : Dominique Peynot et Jean Pierre Godefroy. Il sera demandé à 3 agriculteurs de compléter la liste.
- La demande de subvention du CIVAM Glénic est refusée.
- Le financement accordé au RASED sera de 200 €.
- Demandes d'emploi de Sylvain JOUANY (services techniques) et Magali DEMETER (ménage) : Didier Gorius fait un bilan de l'emploi dans les services techniques. L'adjoint chargé des infrastructures précise que le travail peut-être fait à deux ETP (au lieu de 2,5 jusqu'ici). Il y a du temps à gagner sur la taille (éviter de tailler des haies chez les particuliers de façon inappropriée), sur le travail au cimetière puisque l'ouverture des caveaux pourrait être confiée à des maçons (conditions à définir).
- Approvisionnement de la cantine et tarification : une partie de l'approvisionnement sera fait auprès du magasin Coop atlantique. Il pourrait en résulter une augmentation du coût de fabrication du repas. Dans ce cas, et dans le cadre de la révision des tarifs

- périscolaires il y aura lieu de moduler le prix des repas en fonction des ressources des familles et de moduler la subvention versée à la caisse des écoles.
- nettoyage des locaux par l'entreprise FASCIAUX : suite à l'ouverture de l'ALSH, il y a lieu de revoir le contrat de nettoyage avec la société FASCIAUX. Un devis est en cours.
 - gestion du cimetière : comme évoqué précédemment, une partie de l'activité des agents techniques pourrait être déléguée à des maçons comme cela se fait dans d'autres communes environnantes.
 - pouvoirs de police du maire non transférées à la communauté d'agglomération en matière : la commune doit prendre des arrêtés pour affirmer qu'elle ne veut pas de ce transfert en matière de police de la circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement de taxis, de police administrative spéciale en matière d'habitat, de police administrative spéciale en matière d'assainissement non collectif, police administrative spéciale en matière d'aire d'accueil des gens du voyage.
 - projet de création d'entreprise animation pour les aînés isolés : Mr le maire informe le Conseil de l'initiative de Mme Mercier qui souhaite avoir des informations sur les personnes susceptibles d'être aidées.
 - livre « la Bataille de Moislains » : il évoque un habitant d'Ajain pendant la Grande Guerre mais son achat est refusé.
 - Mireille Fayard évoque le pot de fleur violet dans le centre-bourg qui paraît gênant. Didier Gorius répond qu'il sera déplacé.
 - Thomas Marty informe de la mise à jour du site internet, en lien avec le secrétariat de mairie, pour la partie services administratifs.